

COMPTE RENDU RÉUNION DU GPC66
Du 17 Janvier 2011 à Villefranche-de-conflent

Présents :

MOULIN Marc, LAFFONT Alain, ROLLOT Marco, ROCQUE Thierry, SIMON Arnaud, LACAZE Gérard, RAYMAKERS Bart, GUITARD Jean, VILALLONGUE Jean.

Excusés : DEBOVE Sylvain, PASCAL Fred., DAMAGGIO Marc.

Ordre du Jour :

- Retour sur les participations aux différentes réunions.
- Mise en place des commissions.
- Réalisation du calendrier prévisionnel des actions.
- Appel à cotisation.
- Questions diverses.

On regrette le manque de participant de la Cerdagne car la date et le lieu ont été choisis, pour leur permettre d'être présent.

Retour sur les participations aux différentes réunions :

Sur le Massif du Canigou :

- Grand Site : Syndicat Mixte(développement du tourisme autour des 5 refuges de montagnes du Canigou avec comme thème l'alpinisme), gestion de l'ouverture du Cady.
- Parc naturel régional (PNR) : Recherche de professionnels pour la mise en place de produit labellisé au sein du parc. Peut-être une piste pour mettre en avant notre activité et de négocier l'ouverture de canyon (Nyer, Molitg)

Sur le département :

- CDT 66 : Demande de mise en avant de l'activité canyon, pour 2011 ce sera la Randonnée.

Sur le Vallespir :

- Le parking au Aneilles va être agrandi suite à l'accord du propriétaire et au travail effectué par Moulin Marc. Il est maintenant à notre charge de mettre un panneau informatif en place.

Mise en place des commissions :

À ce jour il semble important de travailler sur le code déontologique de notre regroupement et sur l'évolution de l'arrêté préfectoral, et de se rapprocher de la fédération de pêche.

Pour la réouverture des canyons toutes les personnes motivées ou ayant des contacts sont priés de se rapprocher du bureau, afin d'établir un plan d'action (Nyer, Molitg, Finsestret, Maria Valenta...).

Réalisation du calendrier prévisionnel des actions :

- Demande de rendez vous au directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- Rendez-vous avec la fédération de pêche.
- Rendez-vous avec le PGHM et la CRS58 afin d'obtenir des informations sur l'accidentologie.
- Rendez-vous avec Mr Delcasso pour avoir un retour sur l'enquête menée auprès des utilisateurs.
- Réalisation d'un courrier à toutes les communes à canyon, pour leur faire savoir notre existence et pour leurs proposer nos services pour toutes informations relatives à la pratique du canyon.

Appel à cotation :

Nous demandons à toutes les personnes ayant pris des engagements au sein du regroupement, de nous faire parvenir dans les plus brefs délais leurs cotisations.

Questions diverses :

En ce qui concerne l'équivalence du DE Canyon vous devez vous rapprocher de vos syndicats respectifs afin de formuler votre demande. Elle doit être accompagnée d'une attestation de pratique sportive de 350h minimum et d'encadrement pédagogique de 150h. Une fois l'attestation d'expérience obtenue vous pouvez demander l'équivalence au Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Vous pouvez aussi obtenir l'attestation d'expérience par votre DTN.

À savoir : L'arrêtée activité nautique évolue. Les titulaires d'un brevet nautique peuvent encadrer les canyons dont la cotation n'est pas supérieure à Verticalité :1 (Donc pas de Corde), Aquatique : 5, Echappatoire : 2 (Pas de sortie supérieure à 30mn). Il semble qu'aucun canyon ne soit concerné dans notre département, par contre le canyon du terme inférieur pourrait rentrer dans le cadre.

Président


Secrétaire

Trésorier

Signature : Jean VILALLONGUE



Signature : Arnaud SIMON



Signature : Marco ROLLOT

